

prépa crfpa AVOCOURS:attention!!!

Par **deb**, le **02/11/2006 à 20:14**

bonjour à tous!

étudiante à l'iej cette année, j'ai opté pour la prépa par correspondance d'avocours qui a priori, présentait beaucoup d'intérêts notamment un bon rapport qualité-prix.

cependant, après mon expérience malheureuse, je vous conseille de choisir une autre prépa:

Six de mes copies corrigées ne m'ont jamais été retournées, le "responsable", qui est exécrable d'ailleurs, a prétendu qu'elles ont du se perdre.
cet argument aurait pu être valable pour une, voire deux copies, mais pour six!

En plus, ils sont très difficilement joignables par téléphone et ne répondent jamais aux mails, ce qui est très gênant pour une formule par correspondance.

enfin, ils ont décrété cette année un délai limite pour l'envoi des copies sans en informer les clients (et oui, on paie pour ça!), c'est à dire que passé ce délai, les copies sont refusées!
sympa quand on n'est ni informés via le site ou par courrier!

il ne faut pas cependant renoncer aux formules par correspondance qui ne fonctionnent pas toutes de la même manière, et qui sont un bon moyen de se préparer au concours quand on travaille en même temps.

bonne chance à tous!

Par **sanremo34**, le **03/11/2006 à 13:53**

En tout cas merci pour l'info ! On va leur faire de la pub, comptes sur moi..

Mais je crois que ces formules sont chères non ?

Par **deb**, le **05/11/2006 à 15:15**

oui malheureusement, les prépas par correspondance sont chères (même si elles le sont un

peu moins que les prépas "sur place") et les arnaques sont nombreuses!

le probleme avec les prépas par correspondance, et je m'en rends compte maintenant, c'est qu'il faut vraiment avoir confiance. j'étais prise dans le stress de la préparation et je n'ai pas pensé à photocopier à chaque fois les devoirs que j'envoyais.
je m'en mords les doigts maintenant!!!

merci de faire passer l'info pour éviter que d'autres se fassent avoir!

Par **sanremo34**, le **05/11/2006 à 17:30**

Comptez sur nous !!

De toute façon, nulle ou pas, je vais m'inscrire à l'IEJ et bosser au maximum dans mon coin comme on a tant l'habitude de la faire en fac..

Et je n'ai vraiment pas les moyens de faire autrement de toute façon !

Par **mathou**, le **05/11/2006 à 17:34**

En parlant de ça, notre chargé de TD, qui passe l'examen cette année, nous a dit que depuis deux semaines l'inscription à l'IEJ était obligatoire pour se présenter au concours, il le tenait

d'un professeur. Vous en avez eu vent ? 

Par **cirdess**, le **06/11/2006 à 14:02**

L'inscription à l'examen du CRFPA conduit à l'inscription à l'IEJ, du moins c'est comme ça à Nice, il n'y a pas de raison que ce soit différent ailleurs.

Par **deb**, le **06/11/2006 à 14:38**

je confirme!
il me semble que l'inscription à l'IEJ soit obligatoire.

Par **Talion**, le **06/11/2006 à 21:42**

Oui il n'y a plus d'inscription libre.

Par **Camille**, le **07/11/2006 à 12:11**

Bonjour,

[quote="deb":279tiefq]oui malheureusement, les prépas par correspondance sont chères (meme si elles le sont un peu moins que les prépas "sur place") et les arnaques sont nombreuses!

le probleme avec les prépas par correspondance, et je m'en rends compte maintenant, c'est qu'il faut vraiment avoir confiance. j'étais prise dans le stress de la préparation et je n'ai pas pensé à photocopier à chaque fois les devoirs que j'envoyais.
je m'en mords les doigts maintenant!!!

merci de faire passer l'info pour eviter que d'autres se fassent avoir![/quote:279tiefq]

Mais non, mais non, vous n'avez rien compris ! C'était justement un moyen très habile de vous mettre en situation de votre premier cas pratique dans votre future profession d'avocat...

Image not found or type unknown

Par **deb**, le **08/11/2006 à 11:42**

en effet, j'avais vraiment rien compris!

habiles les mecs! Image not found or type unknown

en attendant, le simple fait de preparer mes propres conclusions me fout les chtouilles.

je dois dire merci avocours tu crois?

Par **Camille**, le **08/11/2006 à 16:39**

Bonsoir,

Ben, je ne sais pas moi... peut-être en étudiant un deuxième cas pratique : "le cas du client qui ne paye plus et qui prétend que les paiements ont dus se perdre et qui aurait décrété qu'il

y avait un délai limite pour les réclamations de paiement" ... Image not found or type unknown

Par **anonym**, le **11/11/2006 à 21:17**

concernant l'inscription à l'IEJ obligatoire, cela dépend des IEJ. Par exemple, ce n'est pas le cas à Lyon.

Par **sonia1**, le **28/12/2006 à 15:59**

Je vous confirme qu'il n'est nullement nécessaire de s'inscrire en prépa à l'IEJ de Lyon, comme à celui de Nancy.